

Règlement attribution
Bourses 70 ans ILCF-Lyon 2019
Avec la participation financière du Bureau des Etudiants
de
l'Institut de Langue et de Culture Françaises de Lyon (BDE ILCF-Lyon)

1. Contexte et objectif

1.1 Dans le cadre des célébrations de ses 70 ans placées sous le signe de la solidarité, l'Institut de Langue et de Culture Françaises offre, en partenariat avec son Bureau des Etudiants, deux (2) bourses d'études pour un mois de cours pendant l'Université d'été 2019 (juillet ou août ou septembre).

1.2 Objectif :

- permettre à deux étudiant/e/s disposant de revenus modestes de se perfectionner en français et de découvrir en immersion la société et la culture françaises, mener à bien un projet personnel et/ou professionnel en lien avec la langue française et le monde francophone.

1.3 La bourse comprend :

Pris en charge par l'ILCF-Lyon

- les frais d'inscription au cours mensuel pour un total de 80 heures pédagogiques ;
- les animations culturelles incluses dans le mois ;
- une indemnité forfaitaire de six cents euros pour les frais de transport ou autres.

Pris en charge par le Bureau Des Etudiants de l'ILCF (BDE ILCF – Lyon)

- l'hébergement dans une résidence UCLy ;

Chaque bourse s'élève à un montant de mille sept cent vingt euros (1720 euros).

2. Participation

2.1 La participation est gratuite. Il n'est pas possible, pour le même candidat, de déposer plusieurs dossiers sous un même nom ou sous des noms différents.

2.2 Pour participer, les candidats doivent adresser leur dossier par l'intermédiaire de leur établissement d'enseignement, le réseau Campus France, les Instituts Français, les Consuls, les structures partenaires de l'ILCF-Lyon.

2.3 Le dossier de candidature est constitué du formulaire de participation dûment complété, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une lettre de recommandation. Un Comité de sélection de l'ILCF-Lyon se réunit afin de procéder à la vérification du respect des critères d'éligibilité et à la sélection des candidatures finalistes. Ce Comité de sélection est constitué d'un représentant du personnel administratif de l'ILCF-Lyon, d'un représentant de l'équipe de Direction, d'un représentant de l'équipe « Vie étudiante ».

2.4 Les établissements d'enseignement, le réseau Campus France, les Instituts Français, les Consulats, les structures partenaires de l'ILCF-Lyon transmettent les dossiers de leur/s candidat/e/s, à compter du 18 février 2019 et jusqu'au 24 mars 2019 inclus dernier délai, par courriel avec les éléments du dossier en attache à l'adresse électronique suivante : ilcflyonbourses@univ-catholyon.fr

2.5 Tous les candidats reçoivent un accusé de réponse automatique.

2.6 Toute absence de réponse après le 5 avril 2019 signifie la non-sélection du dossier. Aucun courriel ne sera adressé (autre que l'accusé réception automatique mentionné au point 2.5).

2.7. Seuls les dossiers complets et renseignés transmis avant le 5 avril 2019 dernier délais via l'adresse électronique ilcflyonbourses@univ-catholyon.fr sont étudiés.

2.6 Cinq dossiers sont retenus par le Comité de sélection et sont présentés au Jury final.

2.7 Le Jury final est composé des étudiants du Club UNESCO de l'ILCF-Lyon mandatés par le BDE, d'un représentant du corps professoral, d'un représentant de l'équipe de Direction de l'Institut. Le jury est présidé par une personnalité extérieure à l'ILCF-Lyon. Le jury se réunit, bénévolement, pour désigner le/la lauréat/e. Le choix du jury (tout comme le Comité de sélection) est souverain et n'est susceptible d'aucune réclamation ou contestation de la part des candidats.

2.8 Une remise des prix est organisée avec le/la lauréat/e lors de son arrivée à l'ILCF-Lyon. Le/la lauréat/e s'engage à participer à la promotion de l'événement, de l'Université (UCLy) et de l'ILCF-Lyon.

3. Critères d'éligibilité

3.1 Les candidats doivent être âgés de plus de 17 ans et de moins de 26 ans au 1^{er} janvier de l'année de candidature.

3.2 Ils ont un attrait/une passion pour la langue et la culture françaises, quel que soit leur niveau d'études ou leur formation.

3.3 Ils souhaitent concrétiser cet/cette attrait/passion à travers un projet personnel ou/et d'études et/ou professionnel.

3.4 Le niveau de Français relève du niveau A1 à B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues - Apprendre, Enseigner, Évaluer (CECRL) publié par le Conseil de l'Europe.

4. Critères éliminatoires – dossiers non éligibles

4.1 Les dossiers collectifs. Seuls les dossiers individuels sont étudiés.

4.2 La bourse n'a pas pour vocation de financer un stage obligatoire d'études.

4.4 Tout dossier incomplet.

4.4 Tout dossier remis hors délais.

5. Données personnelles

Les données à caractère personnelle recueillies par l'ILCF-Lyon et examinées par le Comité de sélection et le jury sont collectées pour la gestion de l'attribution Bourses 70 ans ILCF-Lyon 2019.

Elles seront traitées dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur et notamment en conformité avec les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés » modifiée, et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit « RGPD ».

6. Dispositions diverses

6.1 L'ILCF-Lyon ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter.

Aucune contrepartie de quelle que nature que ce soit ne pourra être réclamée.

6.2 L'ILCF-Lyon rappelle aux candidats les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats à ce réseau via l'URL suivante : <https://www.ilcf.net/> ou via la messagerie ilcflyonbourses@univ-catholyon.fr

6.3 La participation à ce concours implique l'accord des candidats et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. En déposant sa candidature sur la messagerie prévue à cet effet, chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le Comité de sélection ou le jury du présent concours feront autorité.

6.4 L'ILCF-Lyon se réserve le droit de modifier certains éléments du règlement si les changements effectués sont dans l'intérêt des candidats ou participent au bon déroulement du concours.